

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYRELUY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16
Vote		
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

Séance ordinaire du 22 mars 2023

L'An deux mil vingt-trois et le vingt-deux du mois de Mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CEYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 16/03/2022.

Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, FRAYSSE Chantal, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, SAINT-AMON Violaine, SICARD-MAUCLAIR Corinne, TOURNIER Marielle. MM : BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, LACOUTURE Eric, LAFFITTE Philippe, MORELLE Claude, THOLLON Stephen.

Excusés : Mme DELSOL Sandrine, DELMAS Floriane - M. JOUHANNEAU Alexandre, LAFFITTE Frédéric, STEMMELEN Fredy.

Procuration : Mme DELSOL Sandrine à FRAYSSE Chantal, M. LAFFITTE Frédéric à DARRIEULAT Gilles, STEMMELEN Fredy à LAFFITTE Philippe.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame FRAYSSE Chantal a été nommée secrétaire de séance.

2023DEL016 – AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

Les agents communaux peuvent bénéficier d'autorisation spéciale d'absence à l'occasion de certains événements familiaux et lorsqu'ils siègent notamment dans les instances statutaires.

Suite à quelques modifications intervenues dans la réglementation, Monsieur le maire propose d'adopter la liste indicative des autorisations d'absence approuvée par le comité technique placé auprès du Centre de Gestion dans sa décision du 21 novembre 2021.

Y sont détaillées notamment les :

- AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A DES EVENEMENTS FAMILIAUX
- AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A DES EVENEMENTS DE LA VIE COURANTE
- AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A LA MATERNITE
- AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A DES MOTIFS CIVIQUES
- AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A DES MOTIFS PROFESSIONNELS
- AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A DES MOTIFS SYNDICAUX
- AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A DES MOTIFS RELIGIEUX
- CALENDRIER DES FETES LEGALES

Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'avis du comité technique en date du 26 septembre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la mise en place des autorisations spéciales d'absence
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à accorder les autorisations de droits, ou selon les nécessités de service.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
En mairie le 23/03/2023

Le Maire,
Philippe LAFFITTE



La Secrétaire de Séance,
Chantal FRAYSSE

